

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2026 à 20 h00

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 12.02.2026

Sous la présidence de Mr Charles COSTEL, Maire

Membres présents : Mmes REFFET Martine, DALLA-COSTA Josette, NOYEL Marie-Geneviève, MAURICE Michèle, Mrs GOYET Adrien, CUGNET Romain, HILAIRET Gwenaël.

Membres en exercice : 9 ; Membres présents : 8 ; Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : REFFET Martine

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2025,
- 2 - Travaux enfouissement de réseaux rue des murates à Tigny,
- 3 - Aménagement d'une aire de jeux collective,
- 4 - EAU et ASSAINISSEMENT : Compte financier unique 2025 et budget 2026,
- 5 - Aménagement du cours d'eau du Drairon dans le cadre de GEMAPI,
- 6 - Création de poste,
- 7 - Instauration du temps partiel,
- 8 - Régime indemnitaire,
- 9 - Convention avec l'Observatoire des carnivores alpins,
- 10 - Questions diverses

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 FEVRIER 2026 à 20 h00

1 - Procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2025

Approbation à l'unanimité.

2 – TRAVAUX ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DES MURATES

Dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux, une consultation simple a été lancée auprès de plusieurs entreprises.

Suite à l'ouverture et étude approfondie des offres, le cabinet de maîtrise d'œuvre a proposé un classement des entreprises tenant compte du critère financier :

-Lot VRD :

- 1 - Entreprise MAURO MAURIENNE selon une offre de 60 151.20 € TTC,
- 2 - Entreprise MACONNERIE SAVOYARDE selon une offre de 63 223.20 € TTC
- 3 - Entreprise DURAND TP selon une offre de 72 562.20 € TTC
- 4 - Entreprise TP MANNO selon une offre de 90 808.80 € TTC.

-Lot Electricité : Entreprise ELECTRA SAVOIES selon une offre de 20 013.60 € TTC.

-Lot Finition :

- 1 - Entreprise EIFFAGE selon une offre de 12 900.60 € TTC
- 2 - Entreprise EUROVIA selon une offre de 13 164.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de l'attribution des travaux aux entreprises moins-disante :

- Lot VRD : Entreprise MAURO Maurienne pour 60 151.20 € TTC
- Lot Electricité : Entreprise ELECTRA SAVOIES pour 20 013.60 € TTC
- Lot Finition : Entreprise EIFFAGE pour 12 900.60 € TTC

< Délibération approuvée à l'unanimité (N°01/2026)

3 - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX COLLECTIVE

Dans la continuité du projet d'aménagement d'une aire de jeux vers le terrain de sport au chef-lieu, le Conseil Municipal a examiné les propositions de devis pour les travaux de terrassement, de réalisation du revêtement et la pose des structures de jeux.

Après examen des devis présentés, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise Maçonnerie Savoyarde pour un montant de 29 800 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis et indique que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

< Délibération approuvée à l'unanimité (N°02/2026)

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 FEVRIER 2026 à 20 h00

4 – BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT :

Points reportés compte-tenu de l'incident impactant la Direction Générale des Finances Publiques.

5 – AMENAGEMENT DU COURS D'EAU DU DRAIRON :

Accord de principe pour le scénario respectant au mieux les contraintes locales proposé par le pôle « rivières » du Syndicat du Pays de Maurienne (scénario 2).

6 – CREATION DE POSTE CATEGORIE A FILIERE ADMINISTRATIVE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade de rédacteur territorial est inscrit sur liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne 2026,

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'attaché territorial pour permettre la nomination de l'agent concerné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois et de créer le poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} Mars 2026.

< Délibération approuvée à l'unanimité (N°03/2026) >

7 – INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et que, conformément aux articles L. 612-1, L. 612-2, L. 612-4 à L. 612-6, L. 612-8, L. 612-12 à L. 612-14 du code général de la fonction publique, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial.

Le Conseil Municipal sollicite l'avis du comité social territorial pour l'instauration du temps partiel pour les agents de la commune.

8 – REGIME INDEMNITAIRE

Revalorisation de l'enveloppe du régime indemnitaire attribuée au personnel.

< Délibération approuvée à la majorité (N°04/2026) >

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2026 à 20 h00

9 – POSE DE MATERIEL DE SUIVI FAUNISTIQUE

Monsieur le Maire présente les actions menées par l'Observatoire des Carnivores Alpins dans le but de suivre l'évolution des populations de lynx dans nos massifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention permettant à l'Observatoire des Carnivores Alpins la mise en place de pièges photographiques et éventuellement de capteurs acoustiques pour identifier et suivre les espèces ciblées.

Cette convention n'entraîne pas d'engagement financier des parties et sera exécutoire jusqu'au 31 décembre 2030.

< Délibération approuvée à l'unanimité (N°05/2026)

Questions diverses :

-Conception et réalisation d'un plan de la commune sous format informatique : entreprise Lum'n El pour un montant de 540 €,

-Croix du Drairon : demande de participation financière formulée par l'association EPLC : Accord de principe.

Le présent procès-verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 5 Mars 2026.

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 et au Décret n° 2021-1311 du 7/10/2021, la publication par voie électronique sera faite le 10 Mars 2026.

La Chapelle, le 20 Février 2026

Le secrétaire de séance,
REFFET Martine,



Le Maire,
COSTEL Charles

